L'ANNÉE DE LA BANQUE

2019

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Suivez la FBF sur le web
et les réseaux sociaux !

fbf.fr

@FBFFrance
@clesdelabanque

FBF
Les clés de la banque

FBFFrance
FBF les clés de la banque

lesclesdelabanque.com

éditorial 2

CHIFFRES CLÉS
DE L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE 4

1 L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE 6

2 LA BANQUE ENGAGÉE 10

3 FINANCEMENT 14

4 LA BANQUE AU QUOTIDIEN 18

5 INNOVATION & SÉCURITÉ 22

6 RÉGULATION & SUPERVISION 26

7 LA FBF 30

Les grandes étapes 2019 34

Glossaire 36

éditorial

Maya Atig
Directrice générale de la FBF

Frédéric Oudéa
Président de la FBF

L'année 2019 est marquée par l'engagement renouvelé de la profession bancaire au service de chacun de ses clients. Face à des attentes économiques et sociétales toujours plus fortes, les banques françaises ont répondu présent avec force, de manière collective ou individuelle. Les circonstances tout à fait exceptionnelles de 2020 le prouvent encore.

MOBILISATION

Que ce soit dans le contexte social de début 2019 ou encore face à la situation totalement inédite de l'épidémie de coronavirus début 2020, les banques mettent en œuvre, dans des délais très rapides, des engagements forts en faveur de leurs clients : ceux en situation de fragilité financière, les commerçants, artisans et entreprises impactés par les manifestations dans le cadre de contestations sociales ou par la crise du coronavirus. Cette mobilisation est la traduction concrète du rôle sociétal des banques, présentes sur tout le territoire et à tous les moments de la vie de leurs clients. Elle se poursuivra chaque fois que nécessaire.

FINANCEMENT

Fidèles à leur mission de financement de l'économie, les banques accompagnent les projets des entreprises comme des particuliers. Le modèle de crédit à la française est solide et responsable, pour la solvabilité des emprunteurs comme des prêteurs. En 2019, la croissance des crédits en France reste dynamique et soutenue avec une hausse de 5,8 % et avec des taux d'intérêt parmi les plus compétitifs en Europe.

PROXIMITÉ

Implantées dans tous les territoires, avec 362 800 salariés, les banques s'appuient sur un réseau d'agences parmi les plus denses d'Europe pour l'accès aux services bancaires et aux espèces, tout en conduisant leur transformation numérique et en répondant aux nouveaux usages de leurs clients. Les nouvelles technologies digitales permettent de compléter et d'enrichir la promesse relationnelle de la présence de banquiers de proximité sur le terrain. Les services bancaires sont ainsi toujours présents et disponibles pour leurs clients selon leurs besoins, quel que soit le contexte.

CLIMAT

Engagées de longue date pour accompagner la transition énergétique de leurs clients, les banques françaises réaffirment collectivement leur volonté commune d'aller encore plus loin : création d'un observatoire de Place, travaux sur l'évaluation des expositions au risque climatique, politiques de désengagement des énergies fossiles, accélération du financement des énergies renouvelables, etc.

La mobilisation est la traduction concrète du rôle économique et sociétal des banques, présentes sur tout le territoire et à tous les moments de la vie de leurs clients.

SÉCURITÉ

La digitalisation pose des enjeux majeurs en termes de sécurité des transactions et de protection des données et des fonds des clients. Les banques y répondent par des investissements massifs en cyber sécurité. Par ailleurs, des règles de concurrence équitables entre tous les acteurs sont nécessaires. Le cadre européen exigeant de protection des données doit être préservé.

EUROPE

La souveraineté et l'indépendance de l'Union européenne dans les domaines très stratégiques que sont notamment les paiements et le financement, sont des enjeux cruciaux. Renouvelées en 2019, il appartient aux institutions européennes de maintenir sa souveraineté grâce à une industrie des paiements forte et la préservation des spécificités de son financement lors de la transposition de l'accord de Bâle. Pour les banques françaises, c'est l'un des grands enjeux de l'année 2020, la mise en œuvre de ces accords venant d'être décalée à 2023.

Leur mobilisation reste totale au service de tous leurs clients et du financement de l'économie, en France comme en Europe.

Achevé de rédiger le 30 mars 2020

CHIFFRES CLÉS

DE L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE

CHAMPIONS EUROPÉENS

5 BANQUES FRANÇAISES PARMI LES 10 PLUS GRANDES DE LA ZONE EURO

S&P Global Market Intelligence – 2018

340 BANQUES

36 519 AGENCES

ACPR 2020 – BCE 2018

1061

MILLIARDS D'EUROS DE CRÉDITS AUX ENTREPRISES

Banque de France – fin décembre 2019

2545 **MILLIARDS D'EUROS** DE CRÉDITS À L'ÉCONOMIE

Banque de France – fin décembre 2019

1 **AGENCE BANCAIRE** POUR 1 835 HABITANTS

BCE – Eurostat – 2018

84 % DES FRANÇAIS DÉCLARENT QUE **L'INDUSTRIE BANCAIRE EST UN SECTEUR STRATÉGIQUE POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE** Enquête IFOP – 2018

2,3% C'EST LA CONTRIBUTION DES BANQUES À LA **VALEUR AJOUTÉE** TOTALE EN FRANCE

Insee 2018 – Calculs FBF

82% DES FRANÇAIS ONT **UNE BONNE IMAGE** DE LEUR BANQUE

Enquête BVA Image des banques – 2018

362 800

SALARIÉS Périmètre FBF – 2018

42 300

RECRUTEMENTS EN 2018 FBF

1078

MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS DE PRÊTS IMMOBILIERS

Banque de France – fin décembre 2019

54 786

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS

BCE – 2018

75 **MILLIONS** DE CARTES DE PAIEMENT EN FRANCE

BCE – 2018

3,3 **MILLIARDS** DE TRANSACTIONS SANS CONTACT EN 2019 GIE CB

97 % **DES PME OBTIENNENT**, EN TOTALITÉ OU À PLUS DE 75 %, **LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SOUHAITÉS**

Banque de France – 4ème trimestre 2019

L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE

L’industrie bancaire est un atout clé de l’économie française et de son développement territorial. Dans un monde incertain et de plus en plus ouvert, les défis à venir sont nombreux pour maintenir la capacité des banques à répondre aux besoins de tous leurs clients.

01 UNE INDUSTRIE STRATÉGIQUE

02 DÉFIS À VENIR

01 UNE INDUSTRIE STRATÉGIQUE

Le modèle de banque universelle de proximité est une spécificité française qui a fait ses preuves. Renforcé par le développement du digital, ce modèle évolue vers une proximité relationnelle.

Un modèle solide de banque universelle

Le modèle de banque universelle est une spécificité de la banque en France qui lui permet de contribuer efficacement au financement de l'économie, à des conditions favorables. En offrant une **palette complète de métiers regroupés au sein d'une même institution**, elle répond aux besoins de tous les clients : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises, institutions financières, collectivités publiques, États… La diversification de ses sources de revenus et des risques lui confère sécurité et stabilité.

RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) PAR MÉTIERS DES PRINCIPAUX GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS EN 2018.

Source : ACPR

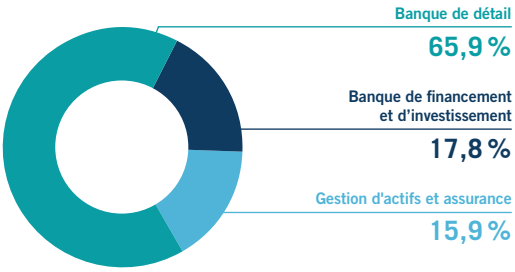

Avec des banques figurant au **palmarès des classements européens et internationaux**, la banque française représente une industrie stratégique de notre pays. 4 banques françaises figurent ainsi dans le Top 20 mondial et 5 banques françaises sont présentes parmi les 10 plus grandes de la zone euro (source : S&P Global, 2019).

4 BANQUES FRANÇAISES PARMI LES 30 BANQUES D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE MONDIALE (G-SIBS).

Source : FSB, 2019

Les banques françaises **n'ont cessé de renforcer leur solidité depuis plus de 10 ans** : avec 312 milliards d'euros de fonds propres de base, les six principaux groupes bancaires français ont plus que doublé leur ratio de solvabilité qui atteint 13,6 % en 2018 (contre 5,8 % en 2008) (source : ACPR).

Cette solidité est confirmée par les travaux du FMI sur l'évaluation du secteur financier français (FSAP) dont le rapport, publié en juillet 2019, souligne que la réglementation mise en place à la suite de la crise financière mondiale a permis d'améliorer sa résilience globale.

Une présence territoriale au service de tous

Avec son modèle de banque universelle, l'ancrage territorial est l'autre marque de fabrique de l'industrie bancaire en France. Par leur présence sur tout le territoire, les banques contribuent à irriguer la vie économique, qu'il s'agisse des zones urbaines ou rurales, dans une relation de proximité forte avec leurs clients.

Grâce à un réseau de 36 519 agences bancaires (source : BCE, 2018), les Français disposent d'un interlocuteur de proximité pour réaliser leurs projets. L'accès aux espèces est facilité avec plus de 76 000 points de distribution comprenant 54 786 distributeurs automatiques de billets (source : GIE CB, 2018) et d'autres accès privatifs dans toute la France (source : Banque de France, 2019).

Si le nombre d'agences bancaires est en baisse, cette diminution est moins marquée en France (4,7% entre 2009 et 2018) que dans la zone euro (26,4% en moyenne) (source : BCE, 2018). Par ailleurs, cette évolution va de pair avec le **développement de nouveaux usages** : alors que la fréquentation des agences tend à diminuer, le digital offre une gamme élargie de produits et services disponibles 24h/24. Le digital prolonge ainsi et enrichit la proximité physique par une proximité relationnelle.

DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LA BANQUE IDÉALE DOIT PERMETTRE **D'ALTERNER ENTRE BANQUE PHYSIQUE ET BANQUE DIGITALE EN FONCTION DES BESOINS.**

Source : IFOP, enquête « Les Français, leurs banques et leurs attentes », mai 2019

Un acteur dynamique du marché de l'emploi

Avec **plus de 42 300 embauches en 2018**, le secteur bancaire est l'un des premiers employeurs privés en France. Les 362 800 personnes travaillant dans les banques représentent **1,9% de l'emploi salarié privé** en France (source : FBF, 2018). Les effectifs globaux sont en légère baisse depuis 2011 (moins de 1% par an en moyenne), une évolution qui reste toutefois inférieure à celle des effectifs de la zone euro en baisse de 2,7% (source : BCE, 2018).

Le secteur bancaire propose **des emplois pérennes et très qualifiés** : plus de 98% des salariés sont en CDI et 68% des embauchés en CDI ont le statut de cadre en 2018.

La banque est **un secteur très féminisé** : 57% des effectifs de la banque et 48% des cadres sont des femmes en 2018 (+4 points depuis 2012). À titre de comparaison, les femmes représentent 48,1% de la population active et 32,3% des professions cadres, selon l'Observatoire Skema de la féminisation des entreprises.

La profession bancaire consacre **une part importante de ses investissements à la formation**. En 2018, le secteur bancaire a consacré 4,6% de sa masse salariale, soit une enveloppe de l'ordre de 500 millions d'euros, à la formation professionnelle de ses salariés. Près de 100% des salariés ont ainsi bénéficié d'au moins une formation et 12,6% des techniciens ont bénéficié d'une promotion.

Les banques attachent une grande importance à l'insertion professionnelle et conduisent **une politique active en faveur de l'alternance** : en 2018, les banques ont accueilli plus de 6 200 nouveaux alternants (apprentis ou contrats de professionnalisation) (source : banques AFB).

02 DÉFIS À VENIR

Souveraineté de l'UE en matière de financement et de paiements, conséquences du Brexit, contexte durable de taux bas, financement de la transition énergétique, etc. De nombreux défis attendent l'industrie bancaire en 2020.

Bâle et sa transposition dans l'UE

Au niveau européen, la transposition à venir de l'accord de Bâle de décembre 2017 s'annonce cruciale pour l'industrie bancaire. Cette transposition doit au préalable prendre en compte les spécificités du financement européen afin de maintenir la capacité des banques européennes à financer l'économie. Il en va de l'indépendance financière de l'UE.

Impact des taux durablement bas

L'environnement de taux bas continue de comprimer la marge nette d'intérêt de la banque. La rentabilité des capitaux propres des principaux groupes bancaires français est de 6,7% en 2018 (source : ACPR), à comparer à celle du début des années 2000 (plus de 10%).

Des demandes sociétales fortes

Dans cet environnement contraint, la banque répond à des attentes sociétales toujours plus fortes, qu'il s'agisse de l'aide à l'insertion sous toutes ses formes, de l'accompagnement des publics en situation de fragilité financière, etc. La profession bancaire s'engage de manière responsable sur tous ces sujets sans pouvoir toutefois se substituer aux acteurs sociaux ou aux services de l'État.

Brexit : une opportunité pour Paris

Les banques se sont préparées au retrait du Royaume-Uni de l'UE depuis deux ans afin d'assurer la continuité des services pour l'ensemble de leur clientèle. Certaines mesures nationales et européennes ont aussi permis d'adapter le cadre législatif et réglementaire aux effets du Brexit en matière financière. Ce retrait doit rester une opportunité pour la Place de Paris qui possède des acteurs financiers et des entreprises émettrices puissants, une gamme diversifiée d'activités et des pôles reconnus d'expertises financières.

Financement du climat, une priorité

Les banques françaises sont pionnières en matière de finance verte et responsable. Engagée dès 2015 lors de la COP21, la Place de Paris poursuit son action. Les initiatives législatives et réglementaires doivent permettre d'aller encore plus loin dans l'accompagnement de tous les clients vers une finance durable et des projets toujours plus verts.

Souveraineté de l'UE à l'heure du numérique

Dans un monde de plus en plus ouvert et digital, l'indépendance de l'UE doit être préservée. Celle-ci se matérialise notamment par une industrie des paiements forte bénéficiant d'infrastructures européennes. Cette ambition intègre aussi le sujet de la protection des données qui doit être encouragée.

LA BANQUE ENGAGÉE

Financement du climat, mobilisation pour l'insertion de chacun sous toutes ses formes, lutte contre le blanchiment d'argent… l'engagement sociétal des banques s'étend à de nombreux domaines.

01 AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UNE PRIORITÉ

02 L'INSERTION DES JEUNES

03 LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME SE RENFORCE

01 AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UNE PRIORITÉ

Les banques sont les fers de lance d'une finance verte et durable.

Nouveaux engagements pour le climat

L'expertise des banques françaises en matière de finance verte est reconnue à l'échelle planétaire. Leurs initiatives individuelles et collectives pour relever le défi du financement de la transition énergétique sont multiples. En 2019, leur mobilisation se renforce encore.

Dans le cadre d'une **déclaration de Paris Europlace du 2 juillet 2019**, les banques françaises rappellent leur volonté collective d'agir contre le changement climatique et contribuer à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cette déclaration prévoit notamment la création d'un observatoire des réalisations et des actions des acteurs de la Place financière de Paris en matière de finance verte et durable, et la poursuite des travaux méthodologiques, en lien avec les autorités, sur l'évaluation de l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques. En outre, les banques s'engagent à adopter une stratégie charbon avec un calendrier global de désengagement.

En septembre, la FBF adhère aux « **Principes pour une banque responsable** » de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI). Ces Principes définissent un cadre, développé en partenariat entre les banques dans le monde et l'UNEP FI, en faveur d'une industrie bancaire durable.

Pour aller plus loin encore, les banques françaises proposent depuis plusieurs années un **Green Supporting Factor**, traitement prudentiel adapté des financements et investissements en faveur de la transition énergétique.

Banque & climat : un document de référence

Ces actions accompagnent les politiques audacieuses des banques pour l'économie de demain. Pour mieux les faire connaître, la FBF publie la 3ème édition du document de référence « **Banque et climat** » qui recense les principales initiatives de la profession en faveur du climat et témoigne de la diversité des actions et solutions proposées aux particuliers et professionnels pour une économie plus verte.

En amont de la 5ème édition du Climate Finance Day, **le Comité exécutif de la FBF signe un manifeste** qui rappelle l'engagement des banques françaises dans la transition écologique et réaffirme leur volonté d'accélérer leurs actions au service d'une économie bas carbone, inclusive et écologique. Il est publié dans la presse nationale et régionale.

RANG DE LA FRANCE DANS **LES ÉMISSIONS MONDIALES DE « GREEN BONDS ».**

Source : Climate Bonds Initiative, 1er semestre 2019

02 L'INSERTION DES JEUNES

L'insertion sociale et professionnelle est un axe fort d'engagement de la profession bancaire qui soutient de nombreuses actions en faveur de l'entrepreneuriat et de l'éducation financière.

Insertion par l'emploi

Partenaire de plusieurs associations d'accompagnement à l'insertion professionnelle, notamment par l'entrepreneuriat, la FBF poursuit sa mobilisation en 2019.

La 10ème promotion de l'association **Les Déterminés** bénéficie d'une journée de formation à la FBF en février, suivie le 11 mars de la remise des diplômes. Partenaire depuis 2016 des Déterminés, la Fédération a ainsi contribué à l'accompagnement d'une centaine de jeunes entrepreneurs dont 61 % de femmes.

Le 3 juin, la FBF accueille la soirée des 25 ans de l'association **Action'elles**, réseau de femmes entrepreneures qui accompagne les porteuses de projets de création d'entreprises et celles qui souhaitent développer leur activité, leurs compétences et leur réseau. En novembre, pour la deuxième année consécutive, Action'elles organise à la FBF son Forum annuel « Femmes Osez TOUT Entreprendre ».

La FBF est partenaire en 2019 de l'opération « **Apprentiscène** » qui, depuis 15 ans, promeut l'apprentissage et ses valeurs à travers le théâtre. Le 13 mai, lors du concours final auquel participent 16 apprentis en BTS Banque, la FBF remet le prix Coup de cœur du jury. Avec 10 000 jeunes formés chaque année dans les banques (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage), l'alternance est une voie efficace d'insertion professionnelle.

Insertion par l'éducation financière

L'insertion sociale passe par l'éducation financière des citoyens de demain. Ainsi, la FBF développe depuis 2004 soit plus de 15 ans, via son programme pédagogique « **Les clés de la banque** », des outils pour gérer son budget et comprendre la banque au quotidien. **Ce programme s'inscrit naturellement dans la Stratégie nationale d'éducation financière** lancée en 2016. Il est relayé dans les territoires dans le cadre des partenariats noués par les 103 Comités des banques FBF avec des travailleurs sociaux et des associations notamment de consommateurs.

L'opération « **J'invite 1 banquier(e) dans ma classe** » s'inscrit dans ce paysage de l'éducation financière et connaît un nouveau record en 2019 : près de 20 000 élèves de CM1 et CM2 dans 800 classes partout en France sont sensibilisés à la gestion d'un budget et à l'utilisation des moyens de paiement. Au total, plus de 44 000 élèves ont participé à l'opération depuis son lancement en 2015.

La pertinence de cette opération est confirmée par l'étude d'opinion Harris Interactive de mars 2019 pour la FBF.
La relation des enfants à l'argent commence très tôt puisque, dès l'âge de 9 ans en moyenne, les enfants sont amenés à gérer leur propre budget et s'intéressent aux notions élémentaires d'éducation financière.

03 LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME SE RENFORCE

La profession bancaire est mobilisée depuis toujours dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les banques restent les premiers contributeurs et leurs investissements dans ce domaine sont permanents.

Des déclarations de soupçon significatives

L'implication de l'industrie bancaire française est totale dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. En 2018, les établissements bancaires ont adressé 50 756 déclarations de soupçons à Tracfin soit près de 67 % de l'ensemble des déclarations. Sur le fond, Tracfin note que « **la qualité des déclarations de soupçon est globalement satisfaisante et s'améliore depuis plusieurs années** » (Tracfin, rapport d'activité 2018).

PRÈS DE 67%
DES DÉCLARATIONS DE SOUPÇON À TRACFIN ÉMANENT DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES.

Source : Tracfin, rapport d'activité 2018

Des règles renforcées avec la 5ème directive

La transposition en France de la 5ème directive européenne du 30 mai 2018, effectuée début 2020, introduit des avancées qui visent à **accroître encore l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent** :

- de nouvelles mesures de vigilance, applicables aux pays dans lesquels la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présente des lacunes, sont instaurées afin de mieux contrôler les flux financiers provenant de ces pays. La liste de ces pays « à hauts risques » doit être publiée par la Commission européenne ;
- pour les paiements par carte prépayée, le seuil d'exemption des mesures de vigilance est ramené de 250 euros à 150 euros ;
- pour les obligations d'identification et de vérification de l'identité des clients dans le cadre d'une relation de banque à distance, le recours à des moyens d'identification électroniques innovants est autorisé dans certaines conditions.

Application des sanctions financières

La profession bancaire poursuit ses travaux conjoints avec les pouvoirs publics dans la **lutte contre le financement du terrorisme, la prolifération du nucléaire ou encore dans la mise en œuvre de mesures restrictives à l'encontre de certains pays**. Cela se traduit notamment par le respect de sanctions financières et économiques aux niveaux national, européen et international. Dans ce cadre, les banques ont appliqué plus de 140 arrêtés portant mesures françaises de gel des avoirs en 2019 auxquelles s'ajoutent les sanctions financières et économiques adoptées au niveau européen.

PLUS DE 140
ARRÊTÉS PORTANT MESURES FRANÇAISES DE GEL DES AVOIRS EN 2019.

Source : Journal officiel

FINANCEMENT

Le financement de l'économie est le métier premier des banques.
Elles accompagnent les projets
des entreprises comme des particuliers.

01 FINANCER LES ENTREPRISES

02 FINANCER LES PROJETS
DES PARTICULIERS

01 FINANCER LES ENTREPRISES

La première priorité stratégique des banques françaises est de financer les entreprises, et notamment les TPE/PME dont le développement économique est un enjeu pour la croissance et l'emploi sur tout le territoire.

Un crédit aux entreprises dynamique

Avec une **hausse de 5,8% en 2019**, la croissance des crédits aux ménages et aux entreprises en France est dynamique et soutenue. L'encours des crédits atteint ainsi **2 545 Mds€** (Banque de France, décembre 2019).

Les crédits bancaires aux entreprises représentent **1 061 Mds€**, soit une **progression de 5% sur un an**, dont 762 Mds€ pour l'investissement (+6,3% sur un an) et 238 Mds€ pour la trésorerie (-0,3% sur un an) (Banque de France, décembre 2019). Cette croissance des crédits aux entreprises en France est bien supérieure à celle de la zone euro qui est de 2,6% (BCE, décembre 2019).

Un crédit dont le risque est maîtrisé en France puisque le **ratio des créances douteuses** (*non-performing loans*) des banques françaises est plus faible que le ratio moyen des banques européennes : 2,6% contre 2,9% (EBA, 3ème trimestre 2019). Rapporté au bilan, le coût du risque passe de 0,41% en 2009 à 0,11% en 2018 (ACPR).

Le modèle de banque universelle des banques françaises leur permet de proposer une offre complète pour accompagner les entreprises dans leur financement, y compris sur les marchés, et leur développement.

Le crédit aux TPE/PME toujours favorable

La France connaît une croissance des crédits aux PME plus dynamique que dans la zone euro. **Les 1,1 million de PME du pays sont les premières bénéficiaires du crédit aux entreprises** avec 436,7 Mds€ d'encours de crédits mobilisés, soit +6% sur un an (Banque de France, décembre 2019), et des taux plus favorables en France (taux moyen de 1,69%) que dans la zone euro (1,88% en moyenne) (BCE, décembre 2019).

L'accès des PME aux crédits d'investissement reste très aisé : 97% des PME obtiennent (en totalité ou à plus de 75%) les crédits souhaités. L'accès aux crédits de trésorerie est aussi élevé : 89% des PME obtiennent totalement ou en grande partie les crédits demandés. (Banque de France, 4ème trimestre 2019, enquête auprès de 4000 PME et 2500 TPE)

Les TPE ont aussi un accès facilité au crédit avec 300,2 Mds€ d'encours de crédits, soit +8,6% sur un an, et 16,6 Mds€ de crédits nouveaux dont plus de la moitié pour leur équipement. Les demandes de crédits sont toujours très largement satisfaites : 88% des TPE accèdent en totalité ou en grande partie aux financements souhaités. (Banque de France, 4ème trimestre 2019)

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE

Source : Banque de France, décembre 2019

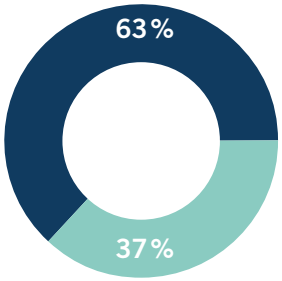

1 061 Mds€ par le crédit bancaire, +5% sur un an

621 Mds€ par le marché, +6,8% sur un an

Un accès aisé au crédit selon l'OFE

Le rapport de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE), publié le 18 décembre 2019, dresse un panorama de la situation du financement des TPE/PME. En actualisant son rapport de 2014, l'OFE souligne que **l'accès au crédit n'est plus une préoccupation des TPE/PME** et n'a jamais été aussi aisé. Les crédits sont particulièrement dynamiques et leur coût très bas. La relation des TPE/PME avec leurs banques s'est améliorée au cours des dernières années.

Toutefois, le rapport met en lumière plusieurs sujets d'attention pour les entreprises : les délais de paiement interentreprises qui aujourd'hui connaissent une simple stabilisation des retards, les défis à venir tels que la transformation numérique ou la prise en compte des questions environnementales.

Il souligne aussi le nécessaire renforcement des compétences financières des dirigeants de petites entreprises. **Cet enjeu de l'éducation financière mobilise la profession bancaire depuis plus de 15 ans.**
Avec son programme pédagogique « Les clés de la banque », la FBF met à disposition des entrepreneurs de nombreuses ressources en particulier sur les outils de financement. En 2019, elle actualise plusieurs mini-guides : « La lettre de change », « Le besoin de trésorerie » et « Établir son plan de financement ».

Mini-guides « Les clés de la banque » publiés en 2019

Loi PACTE : orienter l'épargne vers les PME

La loi du 22 mai 2019 pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) introduit plusieurs mesures visant à mieux orienter l'épargne vers le financement des entreprises en fonds propres :

- **la fusion des plafonds du PEA et du PEA-PME** permet à un épargnant d'augmenter les versements sur son PEA-PME au-delà des 75 000 euros initiaux jusqu'à 225 000 euros. Les modalités sont précisées par décret du 22 août 2019 ;
- **le nouveau Plan d'épargne retraite (PER)**, disponible dès le 1er octobre 2019, vise à constituer une épargne de long terme tout en contribuant au financement des entreprises par des investissements en fonds propres.

CLIENTS IMPACTÉS PAR LES MANIFESTATIONS : LES BANQUES S'ENGAGENT

L'année 2019 est marquée par le climat social national qu'il s'agisse des manifestations dites des « gilets jaunes » qui s'échelonnent tout au long de l'année, ou celles contre la réforme des retraites. Dans ce contexte, les banques s'engagent à examiner avec attention et bienveillance les situations individuelles des commerçants, artisans ou entreprises impactés par ces manifestations, afin de rechercher au cas par cas des solutions appropriées, s'agissant en particulier des besoins de financement court terme.

02 FINANCER LES PROJETS DES PARTICULIERS

Logement, consommation, rénovation énergétique, équipements verts…
Les banques financent les projets personnels des ménages.

Plus de 1300 Mds€ de crédits

Les crédits aux particuliers, pour l'achat d'un logement ou d'un bien de consommation, représentent **un peu plus de la moitié des crédits à l'économie**, soit 1 302 Mds€ d'encours en hausse de 6,6% sur un an (Banque de France, décembre 2019).

Solide, le financement du logement représente **près de 83% des crédits avec 1 078 Mds€ d'encours** en progression annuelle de 6,8%. L'encours des crédits à la consommation s'élève à 191 Mds€ en croissance de +5,8% sur un an (Banque de France, décembre 2019).

Cette dynamique des prêts à l'habitat est **plus forte en France que dans la zone euro** où elle s'établit à 3,9% (BCE, décembre 2019). Près de 27% du total des prêts immobiliers de la zone euro sont ainsi accordés par une banque en France (BCE, 2ème trimestre 2019).

Un crédit responsable

Chaque mois en France, les banques accordent près de 26 Mds€ de crédits, une production fondée sur **l'analyse de la capacité de remboursement raisonnable de l'emprunteur** et soutenue par les nombreuses renégociations (plus de 25% des crédits immobiliers en décembre) et des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas (1,17% à fin décembre) (Banque de France, décembre 2019). Dans un souci de protection de leurs clients, les banques analysent le taux d'effort au cas par cas, en fonction de la situation individuelle de l'emprunteur.

Selon l'Observatoire des crédits aux ménages, **47,4% des ménages détiennent au moins un crédit en 2019** (47,8% en 2018). Le taux de détention des crédits immobiliers reste à un niveau élevé de 31,1%. Le sentiment par les ménages d'une nette amélioration de leur situation financière et budgétaire laisse présager un redressement des intentions de crédits immobiliers pour 2020.

Les projets verts financés par les banques

Depuis longtemps, les banques accompagnent les clients particuliers dans leurs projets de transition énergétique. Elles mobilisent leurs réseaux pour la distribution des solutions de financement des travaux de rénovation énergétique, y compris des dispositifs réglementés tels que l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) en faveur des particuliers ou des copropriétés. Au 1er juillet 2019, **la nouvelle formule de l'éco-PTZ**, prorogé jusqu'en 2021, vise à rajeunir ce produit afin de faciliter son usage par les particuliers. Et les banques sont au rendez-vous : la production en 2019 est en hausse de plus de 60% par rapport à 2018 (source : SGFGAS).

En outre, les banques proposent, en 2019, **des offres de financement à des conditions préférentielles** pour permettre aux particuliers de financer plus facilement un véhicule propre, neuf ou d'occasion, ou des équipements de la maison moins énergivores, comme elles s'y étaient engagées fin 2018 dans le contexte des manifestations des « gilets jaunes ».

LA BANQUE AU QUOTIDIEN

Aux côtés de leurs clients dans une relation fondée sur la proximité relationnelle, les banques proposent des services et des solutions adaptés à leurs besoins. Elles portent une attention particulière aux clients en situation de fragilité financière.

01 MOBILISATION POUR L'INCLUSION BANCAIRE

02 DES SERVICES BANCAIRES ADAPTÉS

03 L'ÉPARGNE ABONDANTE DES MÉNAGES

01 MOBILISATION POUR L'INCLUSION BANCAIRE

La profession bancaire applique les engagements annoncés fin 2018 en matière de frais d'incidents et d'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.

Frais d'incidents : des engagements tenus

Afin de contribuer positivement à l'inclusion bancaire de chacun, les banques mettent en œuvre au premier semestre 2019, et dans le respect du droit de la concurrence, leurs engagements annoncés l'année précédente. Ainsi, elles améliorent le contenu de l'Offre clients fragiles (OCF), pour la rendre plus efficace et attractive, et **plafonnent les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte** pour tous les clients titulaires ou ayant souscrit à cette offre.

La bonne application par les banques de ces mesures volontaires est constatée dès juin 2019 par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB). En octobre, le Gouverneur de la Banque de France confirme la baisse des frais d'incidents bancaires pour les personnes identifiées en situation de fragilité financière. Il invite les banques à aller encore plus loin dans la détection « plus rapide et plus durable » de la clientèle dite fragile.

Pour mieux faire connaître cette Offre clients fragiles, la FBF actualise le mini-guide « Maîtriser son compte en cas d'incidents (l'Offre spécifique) » et publie un nouvel opus : « Des solutions pour les personnes en situation de fragilité financière ».

Banque & Publics fragiles : illustrations concrètes

L'événement du 21 juin 2019, co-organisé par la FBF et l'association Crésus, est consacré à **la prévention et l'accompagnement des publics en situation de fragilité financière**. Placé sous le haut patronage du Président de la République, il rassemble de nombreux acteurs du monde associatif, bancaire et politique dont Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à l'Union douanière, Christelle Dubos, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Santé, et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

En mai, la FBF publie le document « **Banque et Publics fragiles** » qui rappelle les principaux dispositifs d'accès aux services bancaires et les actions des banques en faveur des ménages en situation de fragilité financière. Il s'accompagne de tribunes de dirigeants de banques, d'associations, du ministre de l'Économie et des Finances et du Gouverneur de la Banque de France.

02 DES SERVICES BANCAIRES ADAPTÉS

Les banques font évoluer leurs services afin de répondre au mieux aux attentes des clients. L'assurance emprunteur connaît des avancées. Les banques maintiennent un accès aux espèces sur tout le territoire.

Convention AERAS : de nouvelles avancées

La Convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) a pour objectif de faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème de santé. La nouvelle Convention AERAS, signée par l'ensemble des parties dont la profession bancaire avec les pouvoirs publics en juillet 2019, intègre de nouvelles avancées : **elle élargit les conditions permettant aux personnes ayant eu une pathologie cancéreuse de bénéficier du « droit à l'oubli »** ; elle renforce également l'information apportée aux emprunteurs sur la Convention AERAS.

Pour favoriser cette information et la communication sur la Convention 2019, la FBF met à jour le mini guide « Les clés de la banque », téléchargeable gratuitement sur ses sites.

Date anniversaire de l'assurance emprunteur

En mars 2019, la profession bancaire actualise son bon usage professionnel visant à faciliter la mise en œuvre par les banques du **droit de résiliation annuel des contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers**. Le texte intègre comme date anniversaire pour tous les contrats d'assurance emprunteur la date de signature de l'offre de prêt par l'emprunteur.

Cette mesure constitue une réelle avancée en permettant un bon fonctionnement de la faculté de résiliation de l'assurance emprunteur, comme le constate le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) dans son rapport annuel de mai 2019.

Une bonne accessibilité aux espèces

La forte présence territoriale des banques françaises se matérialise par un réseau dense de points d'accès aux espèces. Le rapport de la Banque de France publié en juillet 2019 confirme en effet une très bonne accessibilité des Français aux espèces via les **76 000 points de délivrance d'espèces répartis sur le territoire** comprenant plus de 54 000 distributeurs automatiques de billets (DAB) (source : GIE CB).

Ainsi, 98,9 % de la population réside soit dans une commune équipée d'au moins un DAB, soit dans une commune située à moins de 15 minutes en voiture de la commune équipée la plus proche (source : Banque de France, 2019).

Aucune hausse de tarifs bancaires n'est appliquée aux clients particuliers par les banques en 2019, ceci afin de contribuer au pouvoir d'achat des ménages. Cet engagement est attesté par l'Observatoire des tarifs bancaires dès février 2019 et confirmé dans son rapport 2019.

03 L'ÉPARGNE ABONDANTE DES MÉNAGES

L'épargne à faible risque reste la plus appréciée.

Une épargne en hausse

Avec un taux de 14,9%, l'épargne des ménages en France est abondante.

Le patrimoine financier des ménages se compose principalement de :

- **3 477,6 Mds€ d'encours de produits de taux** (dépôts à vue, dépôts rémunérés dont produits épargne réglementée, OPC monétaires, assurance-vie en euros, titres de créances…) ;
- **1 795,7 Mds€ d'encours de produits de fonds propres** (actions cotées ou non cotées, assurance-vie en unités de comptes)

(Banque de France, 3ème trimestre 2019).

Au sein de ces encours, l'épargne réglementée représente 751 Mds€ à fin 2018, soit 15% du patrimoine financier des Français (Observatoire de l'épargne réglementée, rapport de juillet 2019).

En 2019, la collecte nette du Livret A et du Livret de développement durable (LDDS) s'élève à 16,55 Mds€, dont 12,64 Mds€ pour le seul Livret A, portant l'encours de ces deux produits d'épargne à 410,9 Mds€ (Caisse des dépôts, décembre 2019).

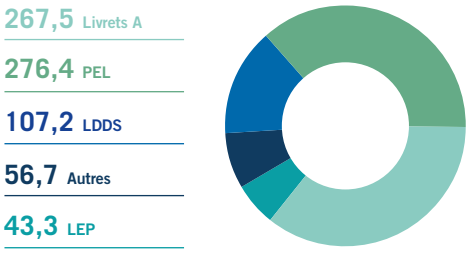

751 MDS€ D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE EN 2018
Source : Observatoire de l'épargne réglementée, rapport de juillet 2019

Des produits d'épargne plus verts et solidaires

À la suite de la loi PACTE du 22 mai 2019, une partie des sommes collectées dans le cadre du Livret A ou du LDDS a vocation à financer des projets contribuant à la **transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique**, et non plus seulement des travaux d'économie d'énergie dans les logements anciens.

Par ailleurs, le volet solidaire du LDDS est renforcé. Les détenteurs de ce livret peuvent décider **d'affecter sous forme de don des sommes déposées**, en particulier à des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les modalités pour réaliser ces dons sont précisées par décret du 4 décembre 2019 et entrent en vigueur le 1er juin 2020.

Une vidéo explicative sur le LEP

Le Livret d'Épargne Populaire (LEP) est un produit d'épargne réglementé garanti par l'État accessible selon le revenu fiscal et plafonné à 7 700 €. Afin de rappeler les conditions de ce dispositif et faire découvrir aux personnes éligibles ce produit d'épargne attractif, la FBF publie en avril 2019 une vidéo pédagogique. Celle-ci rappelle notamment aux titulaires d'un LEP la nécessité de fournir chaque année un justificatif (avis d'imposition) à leur banque.

INNOVATION & SÉCURITÉ

La transformation numérique offre aux banques
l'opportunité de proposer de nouveaux services à leurs clients.
Elle pose aussi des défis constants
en matière de sécurité et de protection des données.

01 L'INNOVATION AU SERVICE DES CLIENTS

02 SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ DES PAIEMENTS

03 MOBILISATION POUR LA CYBERSÉCURITÉ

01 L'INNOVATION AU SERVICE DES CLIENTS

Afin de répondre aux attentes de leurs clients, les banques innovent et se transforment en profondeur, tout en assurant la confidentialité et la sécurité des données et des fonds de leurs clients.

Plus de proximité grâce au numérique

Les banques innovent en permanence pour développer de nouveaux services et répondre à l'évolution des comportements et des attentes de leurs clients en termes de proximité, simplicité, instantanéité et mobilité. Ce processus continu s'appuie sur l'innovation interne aux banques, les partenariats et les acquisitions de startups. Ces offres facilitent les transactions, diversifient les interactions et les accès à des services au-delà des frontières du monde bancaire. Avec le numérique, la relation du client avec sa banque n'a jamais été si proche !

Plus facile et plus rapide, **le paiement sans contact atteint les 3,3 milliards de transactions** en 2019, soit une hausse de 56% par rapport à 2018 (source : GIE CB).

Le virement instantané poursuit son déploiement grâce aux investissements des banques pour se doter d'une architecture adaptée capable de traiter les transactions en temps réel tout en assurant leur sécurisation financière. En 2019, les utilisateurs de l'offre « Paylib entre amis » bénéficient des avantages du virement instantané.

Des services enrichis par les technologies

Les banques utilisent pleinement les technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle (IA) ou la « blockchain », pour enrichir leur gamme de produits et services et renouveler l'expérience qu'elles offrent à leurs clients.

La FBF participe aux travaux de place sur ces sujets :

- contribution au Livre blanc du pôle Finance Innovation « **Intelligence artificielle, blockchain et technologies quantiques au service de la finance de demain** » présenté à la FBF le 15 avril 2019 ;
- réponse à l'ACPR sur son document de réflexion « **Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier** ».

Les travaux législatifs accompagnent ces évolutions. Avec la loi PACTE de mai 2019, la France est l'un des premiers pays européens à se doter d'un cadre réglementaire sur la « blockchain » et d'un statut de **prestataire de services sur actifs numériques**.
Au niveau européen, la Commission initie une réflexion européenne avec sa communication sur l'IA et ses lignes directrices en matière d'éthique d'avril 2019.

Inventer une nouvelle expérience bancaire, protéger les clients, investir pour repousser les frontières du monde bancaire. C'est ce qu'illustre le document de la FBF d'octobre 2019 **« Vers une nouvelle relation avec les banques : l'innovation en toute sécurité ».**

02 SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ DES PAIEMENTS

En qualité de tiers de confiance, les banques sont les meilleurs garants de la sécurité des données et des fonds des clients. Maintenir l'indépendance de l'Europe dans ce domaine est stratégique.

DSP2, priorité à la sécurité

Le 14 septembre 2019 marque le début de **la mise en œuvre de l'authentification forte du client** pour les opérations de paiements électroniques et l'accès aux comptes, en application de la directive sur les services de paiement « DSP2 ». En tant qu'experts de la sécurité des fonds et des données de leurs clients, les banques se sont préparées à cette échéance pour que cette mise en œuvre se passe dans les meilleures conditions pour leurs clients et les e-commerçants :

- **accès aux comptes de paiements en ligne** : l'authentification forte du client est déployée de manière simple et progressive, avec un calendrier propre à chaque banque ;
- **paiement des achats en ligne** : le mécanisme actuel pour authentifier le client est remplacé progressivement par de nouvelles solutions d'authentification forte que les banques proposent à leurs clients, selon un planning de Place élaboré par tous les acteurs de l'écosystème en lien avec les autorités nationales.

Paiements et données, un enjeu stratégique européen

L'Union européenne (UE) bénéficie depuis 2018 d'un ensemble de règles de protection des données uniforme et adapté à l'ère du numérique (règlement RGPD). Ce cadre exigeant est une spécificité de l'UE qui doit être préservée. Dans un contexte où des acteurs numériques extra-européens s'intéressent aux activités de paiement, c'est un enjeu de souveraineté pour l'UE.

C'est pourquoi la FBF a inscrit **la promotion de la souveraineté européenne, notamment dans l'industrie des paiements**, dans ses priorités européennes 2019-2024 : afin d'assurer un financement efficace de son économie, l'Europe doit favoriser une industrie des paiements forte, associée au développement du rôle international de la monnaie européenne.

À cet égard, la Banque centrale européenne (BCE) a appelé de ses vœux l'achèvement de l'Europe des paiements en vue d'en assurer l'indépendance. Dans ce contexte, une vingtaine de banques européennes travaillent à un **projet de solution de paiement innovante, sécurisée et indépendante à portée pan-européenne**. Celle-ci ne pourra aboutir qu'avec un engagement fort des autorités européennes sur un modèle économique équilibré et viable.

NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE POUR L'AVENIR DES PAIEMENTS

En février 2019, le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) présente la nouvelle **stratégie nationale des moyens de paiement 2019-2024**. La profession bancaire soutient les trois grands axes : poursuivre les actions de digitalisation des paiements, accélérer le déploiement des innovations, et concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements. Les premiers travaux sont lancés en novembre.

03 MOBILISATION POUR LA CYBERSÉCURITÉ

En tant qu'industrie stratégique, les banques investissent massivement dans la cybersécurité qui constitue un enjeu de sécurité nationale et européenne. Elles sensibilisent activement leurs clients sur ce sujet.

Participation au Cybermoi/s

Pour la seconde année consécutive, la FBF, en partenariat avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), participe au « Cybermoi/s », une opération nationale de sensibilisation à la sécurité du numérique. Cette déclinaison française du « Mois européen de la cybersécurité » vise à faire prendre conscience des risques et à faire adopter les bons réflexes pour sécuriser ses usages, son alter égo « cyber » connecté.

Dans ce cadre, la FBF met à disposition de tous les clients une collection de guides « sécurité » actualisés : « Cybersécurité en entreprise, 8 réflexes clés », « Cybersécurité au quotidien, 9 réflexes clés », etc.

Le 15 octobre 2019, la FBF et l'ANSSI co-organisent l'événement « **Risques cyber : où placer le curseur entre innovation et sécurité ?** » réunissant des acteurs de l'écosystème cyber. Il s'agit de dresser un état des lieux des menaces, échanger sur les solutions individuelles ou collectives et imaginer de nouvelles formes de collaboration. Plusieurs personnalités publiques et politiques interviennent.

Sensibilisation des chefs d'entreprises

La sensibilisation des entreprises aux enjeux de sécurité est un axe de mobilisation de la FBF, en particulier de ses Comités territoriaux qui mènent de nombreuses actions en région avec le concours de la Police Judiciaire et en partenariat avec les MEDEF, CPME et CCI. En 2019, près de 600 chefs d'entreprises sont sensibilisés aux questions de fraude aux paiements et de cybercriminalité à l'occasion de réunions ou manifestations organisées par les Comités des banques.

Pour prévenir les escroqueries au changement de coordonnées bancaires, **un module de e-learning est lancé en janvier 2019 à destination des chefs d'entreprise**. Élaboré en partenariat par la FBF, le Club des Directeurs de Sécurité et de sûreté des Entreprises (CDSE) et la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), il vise à aider les entreprises à anticiper les signaux de ces escroqueries et à adopter les bons réflexes en cas d'attaque.

Un test de crise de grande ampleur

Dans le cadre de la présidence française du G7, un exercice de simulation de crise « cyber » affectant le système financier est réalisé en juin 2019. Il constitue le socle du test triennal du Groupe de Place Robustesse de la Banque de France, qui se déroule sur deux jours selon un scénario impactant tous les processus systémiques de la Place française : paiements de gros montants, liquidité du système financier, moyens de paiements scripturaux, émission et circulation fiduciaire, et services rendus à l'État (adjudication).

RÉGULATION & SUPERVISION

L'industrie bancaire en Europe est un atout stratégique à préserver.
La nouvelle mandature européenne, qui se met en place en 2019,
doit se préoccuper de maintenir sa souveraineté pour le financement
de l'économie européenne.
Les initiatives doivent permettre aux banques de mieux financer
les besoins de leurs clients européens et de répondre aux enjeux sociétaux,
en particulier le défi majeur de la transition énergétique.

01 FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE : UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ

02 DE NOUVELLES RÈGLES POUR FAVORISER LA FINANCE DURABLE

01 FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE : UN ENJEU DE SOUVERAINETÉ

La transposition dans l'UE de l'accord final de Bâle est un sujet de préoccupation majeur pour la souveraineté du financement de l'UE. Par ailleurs, le développement des marchés de capitaux ne peut être dissociée de la réglementation prudentielle.

Pour une transposition adaptée de Bâle dans l'UE

La transposition européenne à venir de l'accord du Comité de Bâle de décembre 2017 doit avoir pour préalable la prise en compte des spécificités du financement dans l'Union européenne (UE) et de la nécessaire égalité de concurrence entre tous les acteurs européens d'une part, et vis-à-vis des acteurs des pays tiers d'autre part.

Cet accord final des réformes prudentielles internationales, complété de la revue des risques de marché (Fundamental Review of the Trading Book – FRTB) achevée en janvier 2019, conduit à ce jour à augmenter de manière significative les exigences de fonds propres des banques, en **contradiction avec le mandat politique du G20, du Conseil de l'UE et du Parlement européen**. Selon les études d'impact du Comité de Bâle (mars 2019) et de l'Autorité bancaire européenne (août 2019), la hausse moyenne des exigences en capital est de 23% pour les banques européennes contre 1,5% pour les banques américaines. En outre, **la réforme réduirait la croissance européenne de 0,4%** selon une étude Copenhagen Economics de novembre 2019.

En faisant prévaloir une méthode qui n'analyse plus les risques client par client mais fixe des exigences de fonds propres standardisées au niveau mondial, la réforme de Bâle entraîne **une uniformisation susceptible de limiter la capacité des banques françaises et européennes à financer** les particuliers, les entreprises et les grands projets stratégiques, tels que les infrastructures nécessaires à la transition énergétique, le secteur naval ou l'aéronautique. L'enjeu, pour la France et l'Europe, est de conserver des banques européennes puissantes et solides, afin d'assurer l'indépendance financière des entreprises et la souveraineté économique de l'UE.

Pour la profession bancaire française, une transposition adaptée dans l'UE est donc une priorité :

- elle ne doit pas être engagée sans l'assurance du législateur de veiller à préserver la spécificité et les bonnes pratiques des financements européens ;
- elle doit favoriser une meilleure sensibilité aux risques ;
- elle doit éviter tout renforcement de la fragmentation de l'Union Bancaire ;
- elle doit préserver des conditions de concurrence équitables avec les banques des pays tiers notamment américaines ;
- elle ne doit pas se traduire par une réduction de l'offre ni une augmentation des coûts de financement ou du risque financier pour les clients ;
- elle doit prévoir une mise en œuvre du nouveau traitement des risques de marché uniquement lorsque les États-Unis auront également appliqué cette réforme, pour ne pas pénaliser plus encore le développement de l'Union des marchés de capitaux.

« Les dangers de l'accord de Bâle 3 pour les banques et le financement de l'économie »

TRIBUNE CONJOINTE PUBLIÉE DANS **LES ÉCHOS** ET **HANDELSBLATT** PAR LA FBF ET L'ASSOCIATION BANCAIRE ALLEMANDE BDB LE 24 JUILLET 2019.

Marchés de capitaux : une nouvelle impulsion politique

Au-delà d'une réglementation prudentielle adaptée aux spécificités du financement européen, un cadre favorable à un **vrai développement des marchés de capitaux en Europe est indispensable** pour accompagner le financement des clients sur les marchés.

Cinq ans après le lancement du projet d'Union des marchés de capitaux (UMC) par la Commission européenne, le bilan des initiatives législatives et réglementaires - règlements Prospectus et Titrisation applicables depuis 2019, directive sur les obligations garanties (ou covered bonds) de novembre 2019, réforme des Autorités européennes de supervision de décembre 2019 - reste mitigé.
Aussi, **la profession bancaire propose plusieurs mesures concrètes** parmi lesquelles :

- la création d'actifs de référence privés d'excellente qualité en zone euro pour apporter de la liquidité au marché, par exemple sous la forme de titrisation de crédits immobiliers, ou de titrisation de crédits « verts » bénéficiant du sponsor d'un organisme public reconnu tel que la Banque européenne d'investissement ;
- le renforcement des pouvoirs de convergence de l'ESMA en matière de supervision et de réglementation financière pour éviter la fragmentation des marchés ;
- l'assouplissement des conditions de commercialisation de certains produits financiers (notamment dans les réglementations MIF2, PRIIPs et DDA) afin de favoriser la réallocation de l'épargne vers le financement des entreprises.

Afin de préserver l'intégrité du marché intérieur de l'UE, l'accès aux marchés financiers européens par des entités de pays tiers doit être conditionné à l'obtention d'équivalences. Dans le contexte du Brexit, ce sujet est stratégique. Ces décisions d'équivalence doivent notamment rester unilatérales et pouvoir être revues de manière périodique, comme l'indique la Commission européenne dans sa Communication du 29 juillet 2019.

Par ailleurs, la prise de conscience européenne que **l'UMC ne pourra se développer sans une impulsion politique forte** entraîne plusieurs actions saluées et soutenues par la profession bancaire française :

- **le projet « Markets4Europe »** de la Fédération bancaire européenne (FBE) et la mise en place d'un Comité des Sages (personnalités publiques de haut niveau) dont les propositions pour la relance de l'UMC sont transmises aux institutions et aux autorités européennes en septembre 2019 ;
- **la mobilisation de sept gouvernements européens**, qui conduit à la publication du rapport « Savings and Sustainable Investment Union » le 9 octobre 2019 ;
- **la mise en place en novembre 2019 d'un High Level Forum** par la Commission européenne, qui témoigne ainsi de sa volonté de relancer l'UMC.

2019-2024 - POUR UNE SOCIÉTÉ BIEN FINANCÉE DANS UNE EUROPE SOUVERAINE

La FBF présente les priorités de la profession bancaire pour la période 2019-2024, lors d'une conférence de presse à Bruxelles le 16 juin. Cette feuille de route ambitieuse pour la nouvelle mandature européenne s'articule autour de 3 points déclinés en 10 priorités :

- permettre aux banques européennes de mieux financer les besoins de leurs clients européens par le crédit et le marché (union pour le financement) ;
- encourager le rôle des banques au service des enjeux sociétaux, climatiques, numériques et de sécurité (la banque tiers de confiance et partenaire des transitions) ;
- affirmer la souveraineté économique et financière et la résilience du secteur bancaire européen.

02 DE NOUVELLES RÈGLES POUR FAVORISER LA FINANCE DURABLE

L'enjeu consiste à mettre en place un cadre réglementaire qui permette aux banques d'accompagner leurs clients vers des activités de plus en plus vertes sans imposer des exigences qui, en étant trop ambitieuses, empêcheraient d'atteindre l'objectif.

Une transparence renforcée sur les investissements durables

Plusieurs initiatives réglementaires, adoptées par l'Union européenne (UE) en 2019, visent à favoriser le financement d'une croissance durable en créant un cadre pour une finance plus verte et plus conforme aux objectifs de l'accord de Paris sur le changement climatique. La profession bancaire est attentive à ces nouvelles règles qui doivent encore être précisées par des mesures techniques au niveau européen.

Le règlement du 27 novembre sur **la publication d'informations relatives aux investissements durables** introduit des obligations de transparence sur la manière dont les sociétés financières intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions en matière d'investissement. Ces obligations concernent les activités de conseil en investissement et de gestion sous mandat pour le compte de tiers. Elles s'étendent à l'ensemble des produits financiers avec une logique de « comply or explain » pour les produits n'ayant pas de caractéristiques ESG.

Le règlement du 27 novembre sur **les indices « bas carbone »** crée de nouveaux types d'indices de référence afin de donner davantage d'informations sur l'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement :
- les indices « transition climatique » de l'UE qui visent à réduire l'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement standard ;
- les indices « accord de Paris » de l'UE qui ont pour objectif plus ambitieux de ne sélectionner que les composants qui contribuent à la limitation à 2 °C du réchauffement climatique.

Le texte prévoit également la publication d'informations en matière de durabilité pour l'ensemble des indices de référence.

Une « taxonomie » des activités

Le règlement relatif à **une classification unifiée des activités financières respectueuses de l'environnement à l'échelle de l'UE** fait l'objet d'un accord politique entre la Commission européenne, le Conseil de l'UE et le Parlement européen le 12 décembre 2019. Ce règlement « taxonomie » a pour objectif de définir une classification des activités durables. Il crée trois types de catégories :
- les activités « vertes » ;
- les activités de « transition » ;
- et les activités « facilitatrices ».

Le nucléaire et le gaz ne sont pas exclus du champ de la taxonomie.

Cette taxonomie européenne vient poser les bases pour de nombreuses autres initiatives qui seront développées dans le cadre du **plan stratégique pour la finance durable présenté par la Commission européenne en janvier 2020**, qui complète « Le Pacte vert pour l'Europe » ou « Green deal européen » de décembre 2019.

LA FBF

La Fédération bancaire française (FBF)
est l'organisation professionnelle qui représente
toutes les banques installées en France.

01 PRÉSENTATION

02 RAYONNEMENT

03 ORGANISATION

01 PRÉSENTATION

La FBF a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international. Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

340 entreprises bancaires membres

La FBF regroupe 340 entreprises bancaires dont 115 banques étrangères(1). Quels que soient leur taille et leur statut juridique, les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB(2).

15 % Succursales EEE

6 % Succursales hors EEE

5 % Filiales EEE

8 % Filiales hors EEE

66 % Banques françaises

Une équipe de 114 collaborateurs

114 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB en lien avec plus de 400 banquiers réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF, des comités techniques ou des 80 groupes de travail *ad hoc*. Les échanges avec les adhérents sont ainsi au cœur du travail de la Fédération.

Un rayonnement français, européen et international

Implantée à Paris, la FBF dispose également d'un bureau à Bruxelles. La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un réseau de 103 comités régionaux et départementaux. Ce réseau mobilise plus de 2 500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics, et relaient les positions de la profession. La FBF est membre de la Fédération bancaire européenne (FBE).

(1) Au 1er janvier 2020.
(2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF et regroupe 186 banques. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque).

02 RAYONNEMENT

Siège de la FBF à Paris

Représentation FBF à Bruxelles

12 Comités des banques régionaux

91 Comités des banques départementaux ou locaux

2 500 BANQUIERS DANS LES COMITÉS TERRITORIAUX

03 ORGANISATION

Au 30 mars 2020

Frédéric Oudéa
Président de la FBF
Directeur général
de la Société Générale

Philippe Brassac
Vice-président
de la FBF
Directeur général de
Crédit Agricole S.A.

Nicolas Théry
Trésorier de la FBF
Président
de la Confédération
Nationale du Crédit
Mutuel

Jean-Laurent Bonnafé
Administrateur
directeur général
de BNP Paribas

Laurent Mignon
Président
du directoire
du Groupe BPCE

Rémy Weber
Vice-président
de l'AFB
Président
du directoire de
La Banque Postale

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Maya Atig
Directrice générale
de la FBF

Éric Voulleminot
Conseiller
pour la sécurité

LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Benoît de La Chapelle Bizot
Directeur général délégué

Solenne Lepage
Directrice générale adjointe

Ermelina Debacq
Directrice générale adjointe

André-Guy Turoche
Directeur des affaires sociales

LES COMMISSIONS ET COMITÉS

COMMISSION DE PROSPECTIVE

COMMISSION BANQUE DE DÉTAIL
ET BANQUE À DISTANCE
COMMISSION BANQUE
D'INVESTISSEMENT ET DE MARCHÉS
COMMISSION CLIMAT
COMMISSION CONTRÔLE
ET PRUDENTIEL

COMITÉ COMPTABLE
COMITÉ DE CONFORMITÉ
ET CONDUITE
COMITÉ FISCAL
COMITÉ JURIDIQUE
COMITÉ D'ORIENTATION
DES MOYENS DE PAIEMENT
COMITÉ RISQUES MAJEURS
ET SÉCURITÉ

Les grandes

JANVIER

01 Entrée en application du règlement européen « Titrisation ».

11 Lancement d'un e-learning sur la fraude au changement de coordonnées bancaires.

16 Brexit : rejet de l'accord de sortie de l'UE par le Parlement britannique. Les banques françaises se préparent depuis deux ans à tous les scenarii.

21 Manifestations des « gilets jaunes » : les banques confirment l'examen au cas par cas des situations des clients impactés.

29 Observatoire des crédits aux ménages: le taux de détention des crédits se stabilise à 47,8% en 2018.

FÉVRIER

07 Accord salarial unanime entre l'AFB et les organisations syndicales de la branche.

13-14 La FBF participe au premier « French-German Financial Markets Dialogue » à Berlin.

18 Le CNPS publie la Stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux 2019-2024.

20 Le rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB) confirme le gel des tarifs bancaires en 2019.

28 Réponse de la FBF à la consultation de l'ACPR « Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier ».

MARS

05 La FBF actualise le Bon usage professionnel sur la date anniversaire des contrats d'assurance emprunteur.

11 Remise des diplômes de la 10ème promotion de l'association « Les Déterminés » à la FBF.

25 Résultats de l'étude FBF / Harris Interactive sur la relation des enfants à l'argent.

28 Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme.

30 Tribune dans Le Monde des principales banques françaises contre les actions de vandalisme dans les agences bancaires.

AVRIL

11 Observatoire de l'image des banques : 82% des Français ont une bonne opinion de leur banque.

17 Les banques annoncent leur participation à l'effort de reconstruction de Notre-Dame de Paris.

25 Publication du règlement européen sur les prêts non performants (NPL).

26 Vidéo pédagogique FBF sur le Livret d'Épargne Populaire (LEP).

MAI

10 Publication du document FBF « Banque & Publics fragiles ».

13 Opération Apprentiscène : la FBF remet le prix du Coup de cœur du jury.

16 La FBF présente les priorités européennes de la profession bancaire pour la période 2019-2024.

21 Résultats de l'étude IFOP « Les Français, leur banque, leurs attentes ».

21 La FBF publie le mini-guide « Des solutions pour les personnes en situation de fragilité financière ».

JUIN

03 Soirée des 25 ans de l'association Action'elles à la FBF.

04-06 Dans le cadre du G7, réalisation d'un exercice de crise cyber affectant le système financier.

20 Conférence de presse AFB sur l'emploi dans la banque : 42 300 embauches en 2018.

21 Événement FBF/Crésus « S'investir pour les publics en situation de fragilité financière ».

JUILLET

02 Déclaration de la place financière de Paris en faveur de la finance verte et durable.

04 Bilan 2019 de « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » : plus de 19 700 élèves sensibilisés.

21 Entrée en application du règlement européen « Prospectus ».

étapes 2019

22 Signature de la Convention AERAS 2019.

23 La Banque de France constate une très bonne accessibilité aux espèces en France.

24 Tribune conjointe FBF/BdB dans Les Échos et Handelsblatt sur les dangers de l'accord de Bâle pour les banques et le financement de l'économie.

24 Le FMI publie l'évaluation du secteur financier français (FSAP).

29 Communication de la Commission européenne sur sa politique d'équivalence dans les services financiers.

AOÛT

24-26 Présidence française du Sommet du G7 à Biarritz.

SEPTEMBRE

01 Frédéric Oudéa succède à Laurent Mignon à la Présidence de la FBF.

11 Publication du plan de migration national vers l'authentification forte pour les paiements en ligne.

20 La Direction générale du Trésor publie une analyse nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en France (rapport COLB).

20 La FBF adhère aux Principes pour une banque responsable du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI).

26 Recommandations de « Markets4Europe » pour une Union des marchés des capitaux véritablement intégrée dans l'UE.

OCTOBRE

01 Mois européen de la cybersécurité 2019 : la FBF participe à la campagne CYBERMOI/s.

02 La FBF actualise la Norme professionnelle sur les plaquettes tarifaires des banques.

03 Interviews de Frédéric Oudéa, président de la FBF, sur les enjeux du secteur bancaire français et européen dans Les Échos et BFM Business.

07 La BCE publie les résultats des tests de résistance prudentiels 2019.

09 Le Groupe d'experts de sept pays européens publie un rapport pour la relance de l'Union des marchés de capitaux.

15 Evénement FBF/ANSSI sur les risques cyber.

16 La Banque de France confirme la mise en œuvre par les banques du plafonnement des frais d'incidents.

29 Le Conseil européen se prononce en faveur du report du Brexit au 31 janvier 2020.

NOVEMBRE

14 La FBF publie la 3ème édition de « Banque & Climat ».

22 Un décret précise le cadre juridique relatif au statut de prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) créé par la loi PACTE.

22 Copenhagen Economics publie une étude sur l'impact de l'accord de Bâle sur le financement de l'économie européenne.

25 Le Comité exécutif de la FBF signe un « Manifeste Climat » diffusé dans la presse nationale et régionale.

28 La FBF participe à la conférence « Markets4Europe » à Paris.

29 Climate Finance Day 2019 à Paris.

DÉCEMBRE

01 Entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne.

11 La Commission européenne présente son « Green deal » européen.

16 Accord politique européen sur une classification des activités durables (Taxonomie).

18 Rapport de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE) sur le financement des PME-TPE.

18 Publication de la directive relative aux obligations garanties (covered bonds).

20 Recommandation du HCSF sur les conditions d'octroi de crédit immobilier.

Glossaire

AERAS S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

CCSF Comité Consultatif du Secteur Financier

CNPS Comité National des Paiements Scripturaux

COLB Conseil d'Orientation de la Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

DDA Directive sur la Distribution en Assurance

DSP2 Seconde Directive sur les Services de Paiement

ESMA European Securities and Markets Authority – Autorité européenne des marchés financiers

FBE Fédération bancaire européenne

FRTB Fundamental Review of the Trading Book – Revue fondamentale du portefeuille de négociation

FSAP Financial Sector Assessment Program – Programme d'évaluation du secteur financier

G-SIBs Global systemically important banks – Banques d'importance systémique mondiale

HCSF Haut Conseil de Stabilité Financière

IA Intelligence artificielle

MIF2 Seconde Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers

NPL Non Performing Loan – Prêt non performant

OFE Observatoire du Financement des Entreprises

OTB Observatoire des Tarifs Bancaires

PACTE Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

PSAN Prestataire de Services sur Actifs Numériques

PRIIPs Packaged Retail Investment and Insurance-based Products – Produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance

RGPD Règlement Général sur la Protection des Données

UMC Union des Marchés de Capitaux

UNEP FI United Nations Environment Programme Finance Initiative – Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement

© Freepik

PRÉSENCE DE LA FBF

La FBF représente la profession bancaire dans les institutions publiques :

- ACPR – Commissions consultatives Pratiques commerciales et Affaires prudentielles
- AERAS – Commission de médiation Commission de suivi et de proposition
- bpifrance – Comité Financement-Garantie
- Caisse des Dépôts – Comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF)
- CCSF
- CNPS – COMITÉ STRATÉGIQUE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE
- CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT (CNH)
- cnis – Conseil national de l'information statistique
- GROUPE DE PLACE ROBUSTESSE
- Observatoire de la sécurité des moyens de paiement
- Observatoire des délais de paiement
- OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES
- Orias – REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

...et de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales :

- AFECEI
- afnor NORMALISATION
- ASSOCIATION D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE
- Centre des Professions Financières
- Le Cercle des économistes
- CFONB – Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires
- E.A.S.T.
- European Payments Council
- PARIS EUROPLACE
- ethic – Entreprises de taille Humaine Indépendantes et de Croissance
- Finance Innovation – Pôle de compétitivité mondial
- MEMBRE FINANCE FOR TOMORROW
- GPS – GROUPEMENT DES PROFESSIONS DE SERVICES
- ICC FRANCE – L'organisation mondiale des entreprises
- iib – www.iib.org
- IIF – INSTITUTE OF INTERNATIONAL FINANCE
- INSTITUT EUROPLACE DE FINANCE Louis Bachelier
- MEDEF
- ORSE – Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises
- UBF – Union Bancaire Francophone
- lafinancepourtous – INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC
- EBF – European Banking Federation
- ibfed – International Banking Federation

Elle est partenaire de plusieurs autorités, associations ou autres organismes français ou étrangers :

- afti – La dynamique du post-marché
- L'ÉDUCATION PAR LE SPORT
- BANQUE DE FRANCE – EUROSYSTÈME
- CCI FRANCE
- POLICE NATIONALE – DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE
- Déterminés
- e2c France – Réseau des Écoles de la 2e Chance en France
- 中国银行业协会 – CHINA BANKING ASSOCIATION
- WIKIPME
- FRANCEACTIVE – Les entrepreneurs engagés

Document conçu et réalisé
par la direction
Stratégie, Communication, Adhérents
de la Fédération bancaire française

18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. 01 48 00 52 52

fbf.fr

Achevé de rédiger en mars 2020
Achevé d'imprimer en avril 2020

Directrice de la publication :
Maya Atig

Directrice déléguée de la publication :
Anne-Catherine Sename

Rédactrice en chef :
Aude de Montbron

Dépôt légal 2e trimestre 2020
ISSN en cours d'attribution

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations

FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE